

Le 4 juillet 2016

PROCÈS-VERBAL de la sept cent vingt-troisième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Alain Gilbert, Luc Prud'homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

ABSENT : Monsieur le conseiller Martin Proulx

2016-07-667 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel modifié

ITEMS RETIRÉS

9.9 Demande de modification de règlement de zonage (Usage «Garderie et CPE») dans la zone 203 – RR

Adoptée à l'unanimité

2016-07-668 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-669 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 juin 2016 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2016-07-670 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 767 266.87 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-16-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 12		458 677.70 \$
SOUS-TOTAL		458 677.70 \$
LOCATION CRÉDIT		
BACKHOE		2 340.13 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs		438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs		395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme		361.28 \$
FORD F150 2013 (Yves)		456.75 \$
F150 2015 (Raymond)		630.92 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)		363.69 \$
MRC DES COLLINES		122 873.00 \$
ASS GREAT WEST (Mai)		13 794.63 \$
ESSO (Mai)		7 193.98 \$
SALAIRE DU		
	26 mai 2016	17 543.94 \$
	2 juin 2016	19 461.24 \$
	9 juin 2016	19 077.04 \$
	16 juin 2016	19 096.31 \$
REMISE PROVINCIALE (Mai)		46 115.40 \$
REMISE FÉDÉRALE (Mai)		19 532.96 \$
	SOUS-TOTAL	748 716.91 \$
	CONSEIL (Juin)	8 234.52 \$
	POMPIERS (Mai)	8 791.65 \$
	PR (Mai)	1 523.79 \$
TOTAL		767 266.87 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION - Règlement 2016-014 décrétant l'achat d'une propriété à des fins de réserve foncière et un emprunt de 200 000 \$

Le conseiller **Alain Gilbert**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2016-014 décrétant l'achat d'une propriété à des fins de réserve foncière et un emprunt de 200 000 \$

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

**2016-07-671 Adoption du projet de règlement numéro 2016-012
Règlement modifiant le règlement de construction 98-005**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le projet de règlement 2016-012 modifiant le règlement de construction 98-005.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2016-07-672 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'un quai, de tables de pique-nique et d'une poubelle

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'une aire de repos sur le terrain de Champboisé pour les usagers de la corporation de plein air de la Lièvre ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière de 4 900 \$ du CLD des Collines dans le cadre du fonds d'aide au développement des communautés (FADC) pour ce projet ;

ATTENDU QUE le projet comprend l'installation d'un quai, de deux tables de pique-niques et d'une poubelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 041.96 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un quai de 5' X12', incluant une passerelle de 3' X 8' ainsi que les accessoires nécessaires pour l'installation ;

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 3 876.04 \$ taxes incluses pour l'achat de 2 tables de pique-niques de 6' et une poubelle double ;

Les fonds à cette fin seront pris à même la subvention du FADC pour 4 900 \$ et à même le fonds de parcs et terrains de jeux pour le solde.

Adoptée à la majorité

2016-07-673 Autorisation de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne

ATTENDU QUE l'actuelle entente de service entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec et la Municipalité prend fin en septembre prochain ;

ATTENDU QUE cette entente vise à fournir une assistance humanitaire aux personnes sinistrées en cas de sinistre dans la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec et ce pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature et autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente ;

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'une contribution annuelle de 0.16 \$ par habitant à la Croix-Rouge dans le cadre de cette entente ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-23000-970 « Contribution à des organismes ».

Adoptée à la majorité

2016-07-674 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au CLD des Collines dans le cadre du projet de la Plate-forme agricole bio

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du fonds d'aide au développement des communautés a été déposée au CLD des Collines de l'Outaouais par le Centre de recherche et développement des technologies agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) pour le projet de plate forme agricole bio pour l'année 2015-2016 ;

ATTENDU QUE le CLD des Collines de l'Outaouais souhaite que la demande soit plutôt formulée par la Municipalité et que celle-ci agisse à titre de fiduciaire de la subvention de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire à signer pour et au nom de la Municipalité une demande d'aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du fonds d'aide au développement des communautés pour le projet de plate forme agricole bio pour l'année 2015-2016.

DE PLUS, ce Conseil autorise que la Municipalité agisse comme fiduciaire de ladite subvention de 5 000 \$.

Adoptée à la majorité

2016-07-675 Autorisation d'une dépense pour la fourniture de panneaux acoustiques pour la salle multifonctionnelle de la mairie

ATTENDU QUE l'acoustique de la salle multifonctionnelle de la mairie pose des problèmes en raison de délai trop élevé de réverbération ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite régler ce problème afin de réduire les inconvénients reliés à l'écho pour les utilisateurs de la salle ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de la part d'une société spécialisée dans la fabrication de panneaux acoustiques ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 12 467 \$ plus taxes pour la fourniture de 128 panneaux acoustiques de 24''X48'' et de 2'' d'épaisseur pour la salle multifonctionnelle de la mairie ;

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2017.

Adoptée à la majorité

2016-07-676 Modification des résolutions 2016-05-624 et 2015-06-382

ATTENDU QUE dans ses résolutions 2016-05-624 et 2015-06-382, ce Conseil a mandaté Me Raymond Séguin, notaire pour préparer des actes notariés pour la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier lesdites résolutions ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie les résolutions 2015-06-382 et 2016-05-624 afin que le mandat de préparer les actes notariés relatifs à ces résolutions soit confié à Berthel, Séguin, St-Jacques, notaires au lieu de Me Raymond Séguin, notaire.

Adoptée à la majorité

2016-07-677 Remerciement à Me Raymond Séguin, notaire

ATTENDU QUE Me Raymond Séguin, notaire, a décidé de se retirer après une longue et fructueuse carrière ;

ATTENDU QUE Me Séguin a agi comme notaire pour la Municipalité dans de nombreux dossiers depuis plus de 20 ans ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil remercie Me Raymond Séguin, notaire pour les excellents services rendus à la Municipalité au cours des 20 dernières années et lui souhaite une longue et agréable retraite.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-678 Autorisation de signer un addendum à la convention collective

ATTENDU QUE le comité des relations de travail de la Municipalité propose deux modifications à la convention collective en vigueur afin de préciser le traitement des libérations pour activités syndicales et faciliter le calcul de l'ancienneté ;

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par l'assemblée générale des membres du SCFP, section locale 4394 le 31 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le projet d'addendum à la convention collective des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité, modifiant les articles 6.03 et 18.01 de ladite convention.

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit addendum.

Adoptée à la majorité

2016-07-679 Approbation d'une demande de dérogation mineure

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 3 299 686 du cadastre officiel du Québec situé au 51, chemin de la Baie-Cousineau demande une dérogation mineure afin d'empiéter légèrement dans la bande de protection riveraine de 30 mètres par rapport au lac Donaldson en vue de reconstruire une résidence unifamiliale isolée sur ledit lot ;

ATTENDU QU'il y a déjà présentement une résidence saisonnière sur le terrain qui doit être démolie en raison de sa vétusté ;

ATTENDU QUE la résidence actuelle empiète déjà dans ladite bande de protection riveraine ;

ATTENDU QUE le terrain offre peu de possibilités de reconstruire à un autre emplacement permettant de respecter toutes les marges en raison de la présence d'un affleurement rocheux qui occupe tous le centre du terrain, de divers droits de passage et entrées électriques pour les

propriétés voisines et de la nécessité de prévoir un emplacement pour un nouveau système de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la nouvelle résidence empièterait d'environ 9 mètres dans la bande de protection riveraine dans son extrémité Est et de 2 mètres dans son extrémité Ouest ;

ATTENDU QUE la bande de protection riveraine est doublée dans ce secteur en raison du règlement de contrôle intérimaire visant la protection du lac Donaldson ;

ATTENDU QUE la demande si elle est accordée n'aura pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU QUE le fait de refuser cette dérogation causerait un préjudice important pour la propriétaire ;

ATTENDU QUE dans sa résolution 2015-016, le comité consultatif a recommandé d'approuver la présente dérogation mineure à la condition que suivant la réalisation de l'étude sur l'emplacement de la nouvelle installation septique, si cela est possible, la nouvelle résidence soit déplacée vers l'ouest de façon à réduire au maximum la dérogation ;

ATTENDU QUE ladite condition pourra effectivement être rencontrée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la dérogation mineure # 2015-00007 relative à l'implantation en partie dans la bande de protection riveraine de 30 mètres du lac Donaldson d'une nouvelle résidence sise au 51, chemin de la baie Cousineau.

Adoptée à la majorité

2016-07-680 Autorisation d'acquérir une servitude de drainage sur le chemin William

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une servitude de drainage sur une partie du lot 3 301 167 situé sur le chemin William ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'une servitude de drainage sur une partie du lot 3 301 167 du cadastre officiel du Québec, le tout tel que décrit dans la description technique préparée par Jean Gagné, arpenteur géomètre, en date du 6 novembre 2001, sous sa minute 4715, en tenant compte des adaptations nécessaires dues à la réforme cadastrale.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude correspondant, tel que préparé par Berthel, Séguin, St-Jacques, notaires.

Adoptée à la majorité

2016-07-681 Appui à la Table autonome des aînés des Collines – Référence : suppression de postes

ATTENDU QUE la Table autonome des aînés des Collines (TAAC) déplore les compressions dans le système de santé ainsi que les suppressions de postes le tout nuisant passablement à l'offre de services de santé aux citoyens;

ATTENDU QUE le CISSS de l'Outaouais a annoncé dernièrement une nouvelle suppression de 113,5 postes à temps complet créant selon la TAAC, un impact critique sur des services de santé ne répondant déjà plus aux besoins des communautés rurales et particulièrement aux besoins des aînés;

ATTENDU QUE la TAAC considère que le personnel de soutien à domicile est déjà surchargé, faisant en sorte que la qualité des services baisse constamment;

ATTENDU QUE la TAAC considère aussi que les aînés vulnérables ou isolés ainsi que les proches aidants, soit les personnes à qui elle aide au quotidien, sont les premiers touchés par les coupures de budget qui rendent la situation critique et qui deviendront inacceptables si elles perdurent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de l'Ange-Gardien en Outaouais appui la Table autonome des aînés des Collines dans ses revendications contre les nouvelles compressions budgétaires annoncées le CISSS de l'Outaouais le 9 juin dernier et prévoyant la suppression de 113,5 postes à temps complet dans le système

Adoptée à la majorité

2016-07-682 Demande au MTMDET pour l'amélioration de la Route 309 à l'intersection du chemin Industriel

ATTENDU QUE le parc d'affaires de la Municipalité de l'Ange-Gardien est construit à plus de 56% de ses 42 lots existants;

ATTENDU QU'un agrandissement de 42 lots est ajouté à titre de «phase 3» audit parc d'affaires;

ATTENDU QUE le niveau d'achalandage D.J.M.A. (débit journalier moyen annuel) est déjà très élevé et qu'il le sera davantage;

D.J.M.A. Chemin Industriel : Entrant / sortant – 16 jours : 8116/5662
Entrant / sortant – 12 jours : 6325 / 4367

Intersection Route 309 et chemin Industriel :
Entrant / sortant – 8 jours : 15,211 / 12,299

ATTENDU QUE l'augmentation du nombre de véhicules lourds, qui sont de plus en plus longs, entre autres les trains routiers de 25m, rend difficiles les manœuvres des véhicules;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de l'Ange-Gardien demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de prévoir, de façon urgente la réalisation de travaux d'élargissement de l'accotement ainsi que d'une voie de décélération en direction Nord sur la Route 309 à l'Ange-Gardien devant l'intersection du chemin Industriel.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-683 Autorisation d'une dépense pour la participation au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre prochain à Québec ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour permettre la participation de membres du conseil à ce congrès ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 2 880 \$ plus taxes pour l'inscription de 4 membres du conseil, incluant le maire, au congrès de la FQM qui aura lieu à Québec du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016.

DE PLUS, ce Conseil autorise les dépenses de déplacement et de séjours des participants à ce congrès, le tout conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16001-454 «Formation conseil » ;

Adoptée à la majorité

2016-07-684 Approbation d'une demande de lotissement dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la compagnie 150187 Canada inc., propriétaire du lot 5 587 073 du cadastre officiel du Québec situé dans le parc d'affaires municipal, souhaite procéder à la subdivision dudit lot afin de créer un nouveau terrain constructible ;

ATTENDU QUE le projet de lotissement proposé est conforme aux normes de lotissement en vigueur ;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a pas complété tous les travaux prévus à son plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) approuvé originalement pour ce terrain ;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite construire un bâtiment pour des fins d'entreposage sur le nouveau lot à créer ;

ATTENDU QU'en vertu des termes de l'acte de vente original du lot 5 587 073 à 150187 Canada inc., cette dernière ne peut subdiviser le terrain sans obtenir l'approbation de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la compagnie 150187 Canada inc. à subdiviser le lot 5 587 073 afin de créer un nouveau lot à construire aux conditions suivantes :

- que 150187 Canada inc. complète l'ensemble des travaux prévus au PIIA originalement approuvés lors de la construction du bâtiment sis au 37, chemin Henri-Chartrand ;
- que 150187 Canada inc. s'engage à reboiser la nouvelle ligne latérale entre les deux nouveaux lots sur une largeur de 5 mètres de chaque côté.

La première condition devra être satisfaite avant l'émission du permis de lotissement, la seconde condition devra être satisfaite dans l'année suivant l'émission du permis de lotissement sans quoi la Municipalité pourra demander l'annulation de l'opération cadastrale.

Adoptée à la majorité

2016-07-685 Remerciement à monsieur André Soucy

ATTENDU QUE monsieur André Soucy, directeur général de la télévision communautaire de la Basse-Lièvre (TVC-22) depuis 44 ans, a pris sa retraite à la fin juin ;

ATTENDU QU'à titre de directeur général de la TVC-22, Monsieur Soucy s'est toujours assuré que son organisation offre un service de très grande qualité à la population de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil remercie chaleureusement monsieur André Soucy pour la qualité de son travail à la direction de la TVC-22 au cours des 44 dernières années et lui souhaite une longue et agréable retraite.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-686 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général